COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 septembre 2013 **n° 16**

RAPPORTEUR : Madame Isabelle ENON

OBJET : **Soutien financier pour l'organisation de l'Eté Châtelleraudais 2013**

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes. Cette opération s'inscrit au cœur de sa politique touristique, et vient conforter l'attractivité du territoire châtelleraudais. Cette année, quelques-unes des opérations liées aux événements "Jours de Vienne" s'y grefferont.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I - 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n°2 du conseil communauté du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°14 du bureau communautaire du 29 avril 2013 portant sur le soutien financier de l'été Châtelleraudais 2013,

CONSIDERANT que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives participant à l'animation de l'Eté Châtelleraudais 2013,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

– d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant total de 1 450,00 € :

- **Soutien aux animations :**

ORGANISMES	MANIFESTATIONS	DATES	SUBVENTION PROPOSEE en €
Meilleurs ouvriers de France	"MANU 2013"	• 29 août 2013	460
Association Evénement Voile et Tradition (EVT)	Exposition de bateaux à vapeur sur la Vienne	• 25 août 2013	990

– d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6574 / 4400.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 12/09/2013, n° 5895
Publié au siège de la CAPC, le 12/09/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER